



TROILUS

TROILUS GOLD CORP.

RAPPORT DE GESTION

Pour les exercices terminés les
31 juillet 2018 et 2017

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Troilus Gold Corp. (« nous », « notre », « nos », « Troilus » ou la « Société ») pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018 et devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018, ainsi qu'avec la circulaire de la direction de la Société en date du 22 novembre 2017, déposée sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et qui décrit la transaction de l'acquisition inversée. Les états financiers de Troilus et les notes annexes ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Certaines mesures non conformes aux IFRS sont utilisées dans le présent rapport de gestion et sont clairement présentées comme telles. Des informations additionnelles, notamment nos communiqués de presse, ont été déposées par voie électronique sur SEDAR et sont disponibles en ligne sous le profil de la Société sur www.sedar.com ou sur notre site Web, www.troilusgold.com.

Ce rapport de gestion rend compte de nos activités jusqu'au 10 octobre 2018, sauf indication contraire. Les références à premier, deuxième, troisième et quatrième trimestre de 2018, ou à T1, T2, T3 et T4 2018, et à premier, deuxième, troisième et quatrième trimestre de 2017, ou à T1, T2, T3 et T4 2017, désignent les trimestres terminés le 31 octobre 2017, le 31 janvier, le 30 avril et le 31 juillet 2018, et le 31 octobre 2016, le 31 janvier, le 30 avril et le 31 juillet 2017, respectivement. Sauf indication contraire, toutes les sommes indiquées dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Blake Hylands, géo., vice-président, Exploration, de Troilus, est la personne qualifiée interne au sens du Règlement 43-101 et il a revu et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans ce rapport de gestion. M. Hylands est un employé de Troilus et n'est donc pas considéré comme indépendant au sens du Règlement 43-101.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

À l'exception des déclarations liées à des faits historiques concernant Troilus, certaines informations contenues dans ce rapport de gestion constituent de l'information prospective au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. L'information prospective inclut, sans s'y limiter, les déclarations qui portent sur des événements possibles, le futur cours de l'or, l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales, la valorisation et l'expansion éventuelles des ressources minérales, la matérialisation des estimations des réserves minérales et des ressources minérales, le calendrier et le volume de la production future estimée, les coûts de production, les dépenses d'investissement, les coûts et le calendrier de la mise en valeur des projets et des nouveaux gisements, la réussite des activités de prospection, de mise en valeur et d'exploitation minière, les délais d'obtention des permis, les fluctuations des taux de change, les besoins de capitaux supplémentaires, la réglementation gouvernementale régissant les activités minières, les risques environnementaux, les frais de remise en état imprévus, les litiges relatifs aux titres de propriété et aux réclamations et les limites liées à la couverture d'assurance. On reconnaît l'information prospective à l'emploi de termes tels que « anticipe », « croit », « prévoit », « s'attend à », « suggère », « a l'intention de », « indique », « vise à », « estimations », « prévisions », « occasion », « perspectives », « potentiel », « projeté », « prévu », « budgété », « calendrier », « stratégie », « étude » (y compris, et sans s'y limiter, les études de « faisabilité » ou de « pré-faisabilité »), « cibles » ou « modèles », à des variations de ces termes ou à l'emploi de termes similaires, ou à la

description de certaines mesures, certains événements ou certains résultats qui « peuvent », « pourront », « pourraient », « doivent », « devront », « devraient » être prises, se produire ou être atteints, ou à l'emploi d'autres expressions similaires. L'information prospective s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par Troilus et ses conseillers professionnels externes à la date où l'information est communiquée, sont, de par leur nature, assujetties à d'importantes incertitudes et éventualités d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Rien ne garantit que les déclarations prospectives se révéleront exactes, étant donné que les résultats réels et les événements futurs peuvent différer sensiblement de ceux avancés dans les déclarations prospectives.

Les informations prospectives sont fournies afin de donner de l'information concernant les attentes et les plans de la direction pour l'avenir. Toutes les informations prospectives fournies dans le présent rapport de gestion sont visées par cette mise en garde ainsi que par les mises en garde figurant dans les autres documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, notamment, mais sans s'y limiter, celles figurant dans la section sur les risques et incertitudes de la circulaire de la direction en date du 22 novembre 2017 (déposées sur SEDAR) et dans ce rapport de gestion. Les facteurs susmentionnés ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'influer sur la Société. Les analyses économiques (y compris les estimations des réserves minérales et des ressources minérales) intégrées aux rapports techniques sont basées sur des hypothèses et des projections concernant les cours des produits de base, les coûts, les ventes, les revenus et d'autres facteurs qui sont susceptibles de changer nettement en très peu de temps. Par conséquent, l'information économique contenue dans un rapport technique peut rapidement devenir obsolète. Troilus décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives ou d'expliquer tout écart important entre les événements ultérieurs et ces informations prospectives, à moins que la législation et la réglementation applicables ne l'y obligent.

APERÇU

En décembre 2017, la Société a conclu une transaction en vertu de laquelle elle a acquis l'option d'acquérir une participation de 100 % dans une ancienne mine d'or située à environ 450 km au nord-est de Val-d'Or (Québec) (le « projet Troilus ») dans le cadre d'une acquisition inversée. La Société a changé son nom de Pitchblack Resources Ltd. (« Pitchblack ») à Troilus Gold Corp. à la clôture de la transaction.

L'option d'acquérir le projet Troilus était détenue par 2507868 Ontario Inc. (« 250 ») et 2513924 Ontario Inc. (« 251 »). Le 20 décembre 2017, 250, 251 et une filiale de la Société nouvellement constituée ont fusionné, et la Société a acquis la totalité des actions de l'entité issue de la fusion. La direction a déterminé que cette transaction constituait une acquisition inversée conforme aux politiques de la Bourse de croissance TSX en vertu de laquelle l'actif net de la Société est réputé avoir été acquis par 250. La Société a adopté la date de fin d'exercice de 250, soit le 31 juillet, et les chiffres de la période précédente sont ceux de 250 avant l'acquisition inversée.

En mai 2016, 250 a conclu une convention d'option avec First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») aux fins de l'acquisition du projet Troilus. Pour pouvoir exercer l'option, un montant minimal de 1 000 000 \$ doit être consacré aux études techniques. La Société a respecté ses engagements en matière de dépenses. Des paiements de 100 000 \$ au titre de l'option ont été versés en mai 2016, en mai 2017 et en février 2018. La Société a exercé l'option d'acquérir le projet Troilus en avril 2018 et détient maintenant officiellement la totalité du projet Troilus. La Société et First Quantum ont conclu une convention de transfert de passifs et un accord de redevances selon lesquels une redevance variable calculée à la sortie

de la fonderie de 1,5 % ou de 2,5 % selon que le cours de l'or est inférieur ou supérieur à 1 250 \$ US/once durant la période de référence a été accordée à First Quantum.

Les priorités de la Société sont l'expansion minérale et le redémarrage éventuel de la mine d'or et de cuivre de Troilus située au nord-ouest du district de Val-d'Or au Québec, qui a produit plus de 2 000 000 onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre entre 1997 et 2010. L'acquisition du projet Troilus inclut toutes les infrastructures, y compris les lignes d'électricité, les bâtiments du camp, les bassins à résidus autorisés et les installations de traitement de l'eau connexes.

PERSPECTIVES

Les objectifs à court terme et à long terme de la Société liés à l'avancement de l'expansion minérale du projet Troilus et au redémarrage éventuel de la mine sont les suivants :

- Continuer le programme de prospection régionale en utilisant les fonds provenant du financement accreditif récemment annoncé (voir le communiqué de presse du 14 mai 2018).
- À plus long terme, la Société prévoit réaliser une évaluation économique préliminaire (« ÉÉP ») pour comprendre les facteurs économiques d'une possible remise en service de la mine, que l'exploitation soit souterraine ou à ciel ouvert. On s'attend à ce que cette évaluation soit terminée en 2019, après la publication d'une mise à jour de l'estimation des ressources.
- La Société a l'intention de poursuivre la mise en valeur du projet Troilus, maintenant que la campagne de forage de 36 000 mètres est achevée. Lorsque l'ÉÉP sera effectuée, la direction prévoit étendre les forages à la catégorie des réserves et poursuivre l'ingénierie pour les phases de l'étude de faisabilité préliminaire et de l'étude de faisabilité bancaire.

LA TRANSACTION

Le 20 décembre 2017, la Société a conclu une transaction qui constituait une acquisition inversée.

La Société, anciennement appelée Pitchblack, a acquis une entité issue de la fusion de 250, de 251 et d'une nouvelle filiale de Pitchblack. À la clôture de la transaction, cette entité est devenue une filiale à 100 % de la Société et se nomme maintenant TLG Project Inc. 250 était une filiale de Sulliden Mining Capital Inc. (« Sulliden »). 250 détenait une option pour l'acquisition d'une participation de 100 % dans le projet Troilus et avait accordé à 251 une option irrévocable et exclusive d'acquérir une participation indivise de 40 % dans le projet Troilus. À la clôture de l'acquisition inversée, la Société a émis 10 000 000 actions aux actionnaires de 251 et 15 000 000 actions aux actionnaires de Sulliden en contrepartie de leur participation respective dans le projet Troilus. En février 2018, la Société et TLG Project Inc. ont fusionné et aujourd'hui, à l'issue de l'exercice de l'option, la Société détient directement 100 % du projet Troilus.

En novembre 2017, 250 a effectué un financement par placement privé en émettant 14 030 000 reçus de souscription, chaque reçu donnant droit à son détenteur à une action ordinaire de 250 et à un bon de souscription d'actions ordinaires. Le prix de souscription était de 1,64 \$ par reçu de souscription, et le produit brut total du placement s'est élevé à 23 009 200 \$. À des fins comptables, 250 a été considérée comme la société mère (filiale sur le plan juridique), 251 a été considérée comme une filiale, et la Société a été considérée comme une filiale (société mère sur le plan juridique) dans les états financiers consolidés intermédiaires condensés. Comme 250 a été considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable, les états financiers consolidés incluent les résultats d'exploitation de la Société et de 251 à compter de la

date de la transaction, soit le 20 décembre 2017, et les résultats d'exploitation de 250 depuis sa création. Comme Pitchblack et 251 ne constituaient pas des entreprises selon la définition d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, cette acquisition inversée ne constitue pas un regroupement d'entreprises. Elle a été comptabilisée conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, de sorte que 250 est réputée avoir émis des actions en échange de l'actif net de Pitchblack et de 251 ainsi que du statut d'entreprise inscrite à la TSXV de Pitchblack.

PROJET TROILUS

Le terrain Troilus est situé à environ 450 km au nord-est de Val-d'Or (Québec, Canada). Le terrain comprend 81 concessions minières et un bail minier topographié qui, ensemble, couvrent un total d'environ 4 700 hectares. L'acquisition inclura toutes les infrastructures, y compris les routes, les lignes d'électricité, les bâtiments du camp, les bassins de résidus autorisés et les installations de traitement de l'eau connexes.

Entre 1997 et 2010, Corporation minière Inmet (« Inmet ») a exploité la mine Troilus, qui a produit plus de 2 000 000 onces d'or et 70 000 tonnes de cuivre. Inmet a mis en service l'usine Troilus en 1996; elle a atteint la production commerciale en avril 1997 à un taux de 10 000 tonnes par jour, avec des taux de récupération de 86 % pour l'or et de 90 % pour le cuivre, ainsi qu'une teneur du concentré de 18 % pour le cuivre, et a finalement atteint la marque des 18 000 tonnes de production par jour. First Quantum a acquis le terrain Troilus dans le cadre de son acquisition d'Inmet en 2013. Les travaux de remise en état du site de la mine ont commencé après la fermeture de l'usine et sont réalisés à environ 95 %.

Un rapport technique en date du 20 novembre 2017 a été déposé par Pitchblack le 27 novembre 2017. Pendant la période de l'option, les premiers travaux documentaires et de compilation ont été réalisés par 250 afin d'évaluer le potentiel économique de Troilus et de satisfaire à l'engagement concernant les travaux contenu dans la convention d'option.

La Société a ouvert un bureau local dans la ville de Chibougamau (Québec), ainsi qu'un centre d'information à Mistissini, ville de la Nation Crie.

ACTIVITÉS DE PROSPECTION

En février 2018, la Société a entrepris un programme de forage de 30 000 mètres, qui a été étendu à 36 000 mètres pendant l'été. Troilus a fait appel aux services de Forages Chibougamau Ltée, et des foreuses ont été mobilisées sur place le 2 février (voir le communiqué de presse du 5 février 2018 sur www.troilusgold.com). Le programme visait deux zones principales : Z87 ainsi que J4 et J5. Au cours de l'été 2018, la Société a mené un programme de prospection estival principalement axé sur la zone Sud-ouest et sur Troilus Nord. Les principaux buts et objectifs de notre programme de prospection et les résultats obtenus à ce jour sont les suivants :

1) Z87

Étendre la définition de la ressource minérale souterraine en profondeur et selon son orientation principale, sous l'ancienne exploitation à ciel ouvert de Z87.

De 1996 à 2010, Z87 a produit la majorité des plus de 2 millions d'onces d'or et des 70 000 tonnes de cuivre du projet Troilus. Au final, la mine Z87 avait une profondeur de 350 mètres et une longueur d'environ 900 mètres. La zone Z87 est au centre de la ressource minérale souterraine estimée actuelle représentant des ressources indiquées de plus de 1,6 million d'onces et des ressources présumées de 360 000 onces.

La minéralisation sur le site du projet Troilus se trouve principalement dans des brèches et dans des roches métamorphiques au faciès d'amphibolites d'une zone de diorite métamorphisée beaucoup plus étendue, de 4,5 km par 400 m, connue sous le nom de diorite de Troilus. L'or à grains fins disséminé représente environ 90 % de la minéralisation du site de Troilus, principalement sous forme d'or natif et d'électrum avec des grains pouvant atteindre 20 microns. La chalcopyrite, la pyrite et la pyrrhotite sont largement disséminées dans tout le corps minéralisé, ce qui est rarement associé à l'or (<1-3 %). La présence d'or à l'intérieur de veines représente environ 10 % de la minéralisation trouvée dans les recoupements à haute teneur (>50 g/t sur 1 m) sur le site de Troilus.

La géologie générale et le type de minéralisation de la zone Z87 créent un vaste gisement, de près d'un kilomètre de long et de 30 à 50 mètres de large, qui demeure ouvert en profondeur selon son axe principal. Le programme de forage 2018 pour la zone Z87 a été conçu pour :

- Étendre et mieux définir (par des forages intercalaires) certaines zones de notre ressource souterraine existante;
- Effectuer une conversion et une mise à jour des ressources présumées, sur les côtés et en profondeur dans le prolongement de l'axe de la ressource minérale souterraine estimée, pour les faire passer à la catégorie de ressources indiquées;
- Étendre les contours de la ressource minérale estimée en profondeur le long de son axe et montrer le potentiel d'expansion supplémentaire par des forages intercalaires et d'extension ciblés.

Points saillants des trous de forage TLG-Z8718-001, 002, 003, 004, 005, 007, 010 et 011 de la zone Z87

- 1,7 gramme par tonne d'or (g/t d'or) et 0,213 % de cuivre (% de cuivre) pour 2,04 grammes par tonne Au équivalent or (g/t Au équivalent or) sur 44 mètres, incluant 6,94 g/t Au équivalent or sur 4,7 mètres dans la diorite de Troilus ciblée dans le trou TLG-Z8718-0010.
- 1,49 g/t d'or et 0,138 % de cuivre pour 1,71 g/t Au équivalent or sur 47 mètres, incluant 8,08 g/t Au équivalent or sur 3,9 mètres dans la diorite de Troilus dans le trou TLG-Z8718-002.
- 1,99 gramme par tonne d'or (g/t d'or) et 0,18 % de cuivre (% de cuivre) pour 2,28 grammes par tonne d'équivalent or (g/t Au équivalent or) sur 41 mètres, incluant 4,06 g/t Au équivalent or sur 6 mètres dans une zone minéralisée plus étendue de 1,42 g/t d'or et de 0,13 % de cuivre pour 1,63 g/t Au équivalent or sur 76 mètres dans la diorite de Troilus ciblée dans le trou TLG-Z8718-003.
- 1,43 g/t d'or et 0,13 % de cuivre pour 1,64 g/t Au équivalent or sur 44,9 mètres, incluant 3,98 g/t Au équivalent or sur 5,4 mètres dans une zone minéralisée plus étendue de 1,11 g/t d'or et 0,09 % de cuivre pour 1,26 g/t Au équivalent or sur 73 mètres dans la diorite de Troilus dans le trou TLG-Z8718-004
- 1,13 g/t d'or et 0,14 % de cuivre pour 1,36 g/t Au équivalent or sur 70 mètres dans une zone minéralisée plus étendue de 1,22 g/t Au équivalent or sur 90 mètres, incluant 1,97 g/t Au équivalent or sur 6 mètres, 3,93 g/t Au équivalent or sur 5 mètres et 2, 53 g/t Au équivalent or sur 8 mètres dans la diorite de Troilus dans le trou TLG-Z8718-005.

- 1,63 g/t d'or et 0,086 % de cuivre pour 1,77 g/t Au équivalent or sur 40 mètres dans une zone minéralisée plus étendue de 1,06 g/t Au équivalent or sur 88 mètres, incluant 31,3 g/t Au équivalent or sur 1 mètre et 4,33 g/t Au équivalent or sur 4 mètres dans la diorite de Troilus dans le trou TLG-Z8718-007
- 1,17 g/t d'or et 0,11 % de cuivre pour 1,34 g/t Au équivalent or sur 34 mètres, incluant 2,01 g/t Au équivalent or sur 6 mètres dans la diorite de Troilus dans le trou TLG-Z8718-010.
- 0,94 g/t d'or et 0,04 % de cuivre pour 1,0 g/t Au équivalent or sur 42 mètres, incluant 2,87 g/t Au équivalent or sur 3 mètres et 2,12 g/t Au équivalent or sur 8 mètres et 0,9 g/t d'or et 0,08 % de cuivre pour 1,03 g/t Au équivalent or sur 39 mètres, incluant 2,68 g/t Au équivalent or sur 3 mètres dans la diorite de Troilus dans le trou TLG-Z8718-011.

*Teneurs en métal (non coupées)

**Équivalent or basé sur un prix de 1 300 \$/once d'or, de 3 \$/lb de cuivre et 100 % de récupération. g/t d'or + (g/t de cuivre * prix du cuivre (g))/prix de l'or (g)

La bonne corrélation entre de vastes zones de minéralisation et les résultats passés renforcent la confiance dans le programme. La Société continue de trouver de larges intervalles de minéralisation d'une teneur analogue à celle de l'exploitation passée, marqués par des zones distinctes de teneur beaucoup plus élevée, comme en témoignent les quatre premiers trous forés. D'importants retards dans les laboratoires ont maintenant été rattrapés, et la Société prévoit de livrer la majeure partie des résultats des zones Z87, J4 et J5 sous peu.

L'examen et la description des carottes de forages et l'échantillonnage sont presque terminés. Un vaste programme de prospection régional été lancé après la fin des forages en juillet 2018, axé sur l'expansion des cibles connues et nouvelles de faible profondeur.

2) J4 et J5

Étendre la définition de la ressource minérale sous les anciennes exploitations à ciel ouvert J4 et J5 pour révéler une minéralisation potentielle près de la surface.

Les zones J4 et J5, deux anciennes petites mines à ciel ouvert situées respectivement à 200 m et à 1 km directement au nord-est de Z87, sont caractérisées par la même minéralisation et la même géologie que Z87; toutes deux restant ouvertes en profondeur et selon leur orientation.

Notre base de données héritée suggère la possibilité d'une minéralisation supplémentaire près de la surface dans les zones J4 et J5, ce qui pourrait signifier des occasions d'exploitation de la ressource à ciel ouvert. L'objectif de la campagne de forage menée en 2018 dans les zones J4 et J5 était d'accroître l'étendue de la ressource minérale souterraine et à ciel ouvert sous les anciennes fosses de moindre envergure, dans le but de reconnaître la ressource susceptible de contribuer à un scénario de production précoce.

Les forages sous les anciennes exploitations à ciel ouvert J4 et J5 pour montrer l'expansion du gisement en profondeur sont terminés, ainsi que pour définir les prolongements en profondeur sous la ressource minérale présumée estimée actuelle de la zone Z87, et la Société a reçu tous les résultats d'analyse et procède actuellement au traitement des données.

Points saillants de la zone J5 à ce jour :

- Le forage TLG-ZJ5-022 recoupe la zone J5 et la zone J4 dans le prolongement en profondeur de J4 qui est situé au sud-ouest de J5 et au nord-est de Z87.
 - J5 - 0,93 g/t d'or et 0,064 % de cuivre pour 1,03 g/t Au équivalent or sur 6 mètres, incluant 1,76 g/t Au équivalent or sur 2 mètres; 1,45 g/t d'or et 0,174 % de cuivre pour 1,73 g/t Au équivalent or sur 4 mètres
 - J4 - 0,94 g/t d'or et 0,068 % de cuivre pour 1,05 g/t Au équivalent or sur 9 mètres, incluant 2,53 g/t Au équivalent or sur 2 mètres
- TLG-ZJ5-023 - 1,58 g/t d'or et 0,096 % de cuivre pour 1,73 g/t Au équivalent or sur 10 mètres, incluant 2,78 g/t Au équivalent or sur 5 mètres; 1,06 g/t d'or et 0,061 % de cuivre pour 1,16 g/t Au équivalent or sur 16 mètres, incluant 3,1 g/t Au équivalent or sur 2 mètres, et 3,35 g/t Au équivalent or sur 1 mètre; 0,76 g/t d'or et 0,048 % de cuivre pour 0,84 g/t Au équivalent or sur 8 m à moins de 100 mètres de profondeur réelle
- TLG-ZJ5-029 - 1,89 g/t d'or et 0,067 % de cuivre pour 2,0 g/t Au équivalent or sur 9 mètres, incluant 6,39 g/t Au équivalent or sur 2 mètres; 0,62 g/t d'or et 0,093 % de cuivre pour 0,77 g/t Au équivalent or sur 7 mètres, incluant 1,36 g/t Au équivalent or sur 1 mètre
- TLG-ZJ5-026 - 1,15 g/t d'or et 0,078 % de cuivre pour 1,27 g/t Au équivalent or sur 12 mètres, incluant 1,91 g/t Au équivalent or sur 5,2 mètres; 0,69 g/t d'or et 0,031 % de cuivre pour 0,74 g/t Au équivalent or sur 5 mètres

3) Zone Sud-ouest et Troilus Nord

Compte tenu du succès passé du forage, entreprendre des travaux de prospection près de la surface, à 3,5 km au sud-ouest de l'exploitation à ciel ouvert Z87 à la limite de la diorite de Troilus.

La zone Sud-ouest est située en bordure de la diorite de Troilus et des roches volcaniques environnantes, à 3,5 km au sud-ouest de la zone Z87. Historiquement, les forages dans cette zone ont permis de trouver une minéralisation importante, notamment de 1,23 g/t d'or à une profondeur de 36 m et de 1,06 g/t d'or à 18 m. Dans le passé, il y a eu peu de forages dans cette région, ce qui offre une possibilité de poursuivre la prospection et, potentiellement, de définir une nouvelle minéralisation en surface.

La zone Sud-ouest représente une excellente occasion à court terme pour Troilus, et elle sera l'objet initial d'un programme de prospection important portant sur l'ensemble du terrain. La diorite de Troilus demeure une formation peu explorée à fort potentiel.

Troilus Nord est situé directement au nord-est des zones J4/J5 et se poursuit jusqu'aux limites de la concession de TLG sur environ 1,8 km. Cette zone est définie par de multiples indices de surface contenant de la pyrite et de la chalcopryrite, et les résultats passés indiquent la présence de roches aurifères. L'orientation générale et la lithologie sont actuellement considérées comme semblables à celles des zones J4/J5 et il s'agit probablement d'un prolongement de ces mêmes unités.

Estimations actuelles des ressources minérales

ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES À CIEL OUVERT ET SOUTERRAINES

Troilus Gold Corp. – projet Troilus

Classification	Tonnage (millions de tonnes)	Or (g/t)	Cuivre (%)	Équivalent or (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)	Cuivre convenu (millions de livres)	Équivalent or contenu (milliers d'onces)
Indiquées	44.0	1.27	0.120	1.45	1,789	116.5	2,054
Présumées	18.7	1.03	0.084	1.16	622	34.8	701

Préparé par Roscoe Postle Associates Inc.

Notes :

1. Les définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) ont été respectées pour les estimations des ressources minérales.
2. Les ressources minérales exploitables à ciel ouvert ont été estimées à une teneur de coupure de 0,3 g/t d'or et elles ont été délimitées par un modèle de fosse Whittle. Les ressources minérales souterraines ont été estimées à une teneur de coupure de 0,8 g/t d'or.
3. Les ressources minérales ont été estimées à l'aide de prix des métaux à long terme, soit 1 500 \$ US par once d'or et 3,50 \$ US par livre de cuivre; et un taux de change de 1,00 \$ US = 1,1 \$ CA.
4. $\text{Équivalent or} = (34,59 \times \text{teneur en or} + 54,02 \times \text{teneur en cuivre}) / 34,59$.
5. Un taux de récupération de 83 % a été utilisé pour l'or et de 92 % pour le cuivre.
6. La quantité et la teneur des ressources minérales présumées estimées présentées ici sont de nature incertaine et le programme de prospection n'a pas permis de définir les ressources minérales présumées comme indiquées ou mesurées et il n'est pas certain qu'une nouvelle campagne de prospection conduise à les classer dans une catégorie de ressources minérales indiquées ou mesurées.
7. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique établie.
8. L'estimation des ressources minérales du projet Troilus a été établie par Luke Evans, M.Sc., ing. et Tudorel Ciuculescu, M.Sc., géo., qui sont des personnes qualifiées en vertu du Règlement 43-101 et indépendantes de la Société.
9. La date d'entrée en vigueur de l'estimation des ressources minérales est le 30 juin 2016.

RESSOURCES MINÉRALES SOUTERRAINES

Troilus Gold Corp. – projet Troilus

Classification	Zone	Tonnage (millions de tonnes)	Or (g/t)	Cuivre (%)	Équivalent or (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)	Cuivre convenu (millions de livres)	Équivalent or contenu (milliers d'onces)
Indiquées	Z87	29.6	1.48	0.157	1.72	1,403	102.2	1,635
	J4	-	-	-	-	-	-	-
	J5	-	-	-	-	-	-	-
Total		29.6	1.48	0.157	1.72	1,403	102.2	1,635
Présumées	Z87	7.9	1.19	0.138	1.41	305	24.2	360
	J4	4.4	1.15	0.040	1.21	163	3.9	172
	J5	0.3	0.98	0.045	1.05	10	0.3	11
Total		12.6	1.18	0.102	1.33	478	28.4	543

Préparé par Roscoe Postle Associates Inc.

Notes :

1. Les définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) ont été respectées pour les estimations des ressources minérales.
2. Les ressources minérales ont été estimées à une teneur de coupure de 0,8 g/t d'or.
3. Les ressources minérales ont été estimées à l'aide de prix des métaux à long terme, soit 1 500 \$ US par once d'or et 3,50 \$ US par livre de cuivre; et un taux de change de 1,00 \$ US = 1,1 \$ CA.
4. $\text{Équivalent or} = (34,59 \times \text{teneur en or} + 54,02 \times \text{teneur en cuivre}) / 34,59$.
5. Un taux de récupération de 83 % a été utilisé pour l'or et de 92 % pour le cuivre.
6. Les nombres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres.
7. La quantité et la teneur des ressources minérales présumées estimées présentées ici sont de nature incertaine et le programme de prospection n'a pas permis de définir les ressources minérales présumées comme indiquées ou mesurées et il n'est pas certain qu'une nouvelle campagne de prospection conduise à les classer dans une catégorie de ressources minérales indiquées ou mesurées.
8. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique établie.
9. L'estimation des ressources minérales du projet Troilus a été préparée par Luke Evans, M.Sc., ing. et Tudorel Ciuculescu, M.Sc., géo., qui sont des personnes qualifiées en vertu du Règlement 43-101 et indépendantes de la Société.
10. La date d'entrée en vigueur de l'estimation des ressources minérales est le 30 juin 2016.

RESSOURCES MINÉRALES À CIEL OUVERT
Troilus Gold Corp. – projet Troilus

Classification	Zone	Tonnage (millions de tonnes)	Or (g/t)	Cuivre (%)	Équivalent or (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)	Cuivre convenu (millions de livres)	Équivalent or contenu (milliers d'onces)
Indiquées	Z87	-	-	-	-	-	-	-
	J4	12.2	0.84	0.044	0.91	329	12	356
	J5	2.2	0.80	0.052	0.88	57	3	63
Total		14.4	0.83	0.045	9.00	386	14.3	419
Présumées	Z87	-	-	-	-	-	-	-
	J4	2.9	0.85	0.043	0.92	81	2.8	87
	J5	0.7	0.78	0.059	0.87	18	0.9	20
	J4Low	2.5	0.56	0.049	0.64	45	2.7	51
Total		6.1	0.73	0.048	0.81	144	6.4	158

Préparé par Roscoe Postle Associates Inc.

Notes :

1. Les définitions de l'ICM ont été respectées pour les ressources minérales.
2. Les ressources minérales ont été estimées à une teneur de coupure de 0,3 g/t d'or et ont été délimitées par un modèle de fosse Whittle.
3. Les ressources minérales ont été estimées à l'aide de prix des métaux à long terme, soit 1 500 \$ US par once d'or et 3,50 \$ US par livre de cuivre; et un taux de change de 1,00 \$ US = 1,1 \$ CA.
4. $\text{Équivalent or} = (34,59 \times \text{teneur en or} + 54,02 \times \text{teneur en cuivre}) / 34,59$.
5. Un taux de récupération de 83 % a été utilisé pour l'or et de 92 % pour le cuivre.
6. Les nombres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres.
7. La quantité et la teneur des ressources minérales présumées estimées présentées ici sont de nature incertaine et le programme de prospection n'a pas permis de définir les ressources minérales présumées comme indiquées ou mesurées et il n'est pas certain qu'une nouvelle campagne de prospection conduite à les classer dans une catégorie de ressources minérales indiquées ou mesurées.
8. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique établie.
9. L'estimation des ressources minérales du projet Troilus a été préparée par Luke Evans, M.Sc., ing. et Tudorel Ciuculescu, M.Sc., géo., qui sont des personnes qualifiées en vertu du Règlement 43-101 et indépendantes de la Société.
10. La date d'entrée en vigueur de l'estimation des ressources minérales est le 30 juin 2016.

Dépenses du projet :

	Trimestres terminés le 31 juillet		Exercices terminés le 31 juillet	
	2018	2017	2018	2017
Charges de prospection et d'évaluation :				
Forage, analyse et géologie	\$ 2,177,659	\$ -	\$ 3,998,445	\$ -
Salaires, coûts salariaux et consultants	988,184	92,000	1,521,255	373,000
Frais relatifs au site et au camp	203,853	-	447,506	-
Soutien et autres coûts	151,012	-	311,130	-
Études	156,468	-	260,558	38,394
Relations avec les gouvernements et les communautés	29,248	13,500	58,889	54,000
Déplacements	72,359	16,550	138,001	36,323
Coûts d'acquisition du projet Troilus	21,600	100,000	403,247	128,979
Crédits d'impôt à recevoir	(1,044,979)	-	(1,044,979)	-
Coûts d'acquisition des terrains hors trésorerie	242,242	-	11,219,000	-
	\$ 2,997,646	\$ 222,050	\$ 17,313,052	\$ 630,696

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Trimestres terminés le 31 juillet		Exercices terminés le 31 juillet	
	2018	2017	2018	2017
				Retraités Note 3
Charges				
Charges de prospection et d'évaluation	\$ 2,997,646	\$ 222,051	\$ 17,313,052	\$ 630,696
Estimation des coûts de remise en état	(35,795)	-	3,500,653	-
Frais généraux et administratifs	1,012,250	-	3,899,861	-
Rémunération à base d'actions	(1,637,783)	-	3,153,240	-
Total des charges avant les autres éléments	2,336,318	222,051	27,866,806	630,696
Autres (produits)/charges				
Produits d'intérêts	(64,163)	-	(145,647)	-
Prime sur les actions accréditives	(799,683)	-	(799,683)	-
Autres profits et pertes	5,498	-	2,458	-
Coûts de transaction	67,504	-	3,507,136	-
Perte globale nette pour la période	\$ 1,545,474	\$ 222,051	\$ 30,431,070	\$ 630,696

La Société a comptabilisé une perte nette de 1 545 474 \$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2018 et une perte de 30 431 070 \$ pour l'exercice terminé à la même date. Avant la clôture de l'acquisition, les résultats d'exploitation de la Société étaient ceux de 250, une ancienne filiale de Sulliden, et les coûts comprenaient ceux liés spécifiquement au projet, mais n'incluaient pas les frais administratifs.

Les charges de prospection et d'évaluation et les coûts d'ingénierie sont détaillés dans la section Activités de prospection du présent rapport. Au quatrième trimestre de 2018, les coûts ont considérablement augmenté par rapport au même trimestre de 2017. La Société a mis en œuvre un programme de forage de 36 000 mètres pendant le troisième et le quatrième trimestre de 2018, ce qui a fait augmenter les coûts globaux. De nouveaux employés et consultants, ainsi que le recours à des travailleurs contractuels, ont fait croître les coûts salariaux. La Société a continué de travailler à une ÉÉP pendant le quatrième trimestre de 2018. Elle a engagé des coûts pour exercer son option d'acquisition du projet Troilus, principalement au cours du trimestre précédent, y compris un paiement de 100 000 \$ au titre de l'option et d'autres frais juridiques et administratifs. Les coûts des trimestres précédents et du trimestre comparatif comprennent les coûts engagés par la Société pour évaluer la viabilité économique de l'exercice de l'option Troilus et préparer la revue documentaire et les études techniques et d'ingénierie internes qui sont requises par First Quantum afin de pouvoir exercer l'option. Ces études internes ont motivé la décision de la Société d'exercer l'option, de commencer le programme de prospection de 36 000 mètres et de s'engager à préparer une ÉÉP, qui devrait être terminée en 2019. Entre août 2018 et décembre 2019, les coûts relatifs à la prospection et à l'ÉÉP devraient s'élever à au moins 13 000 000 \$ pour nous permettre de respecter nos obligations liées aux actions accréditives. Lors de l'acquisition de 100 % du projet Troilus en avril 2018, la Société a comptabilisé une provision pour remise en état découlant de l'activité précédente au site Troilus et fondée sur une estimation des futurs coûts prévus pour la remise en état. Cette provision est comptabilisée à titre d'estimation des coûts de remise en état dans l'état du résultat net. En outre, les charges de prospection et d'évaluation pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018 comprennent des coûts d'acquisition des terrains miniers hors trésorerie qui représentent l'actif net, déduction faite de la contrepartie versée en actions pour faire l'acquisition de 251. La société a émis 10 000 000 actions ayant une valeur de 11 219 000 \$ aux actionnaires de 251, qui avait 1 000 \$ en actifs courants.

Les frais généraux et administratifs sont détaillés ci-dessous :

	Trimestres terminés le		Exercices terminés le	
	31 juillet		31 juillet	
	2018	2017	2018	2017
Frais généraux et administratifs :				
Salaires, coûts salariaux et consultants	\$ 520,588	\$ -	\$ 2,506,082	\$ -
Frais professionnels	91,081	-	210,224	-
Communications avec les actionnaires	269,363	-	899,772	-
Frais de bureau et généraux	81,949	-	187,748	-
Déplacements	24,840	-	43,611	-
Amortissement	24,429	-	33,690	-
Frais relatifs aux concessions minières, terrains secondaires	-	-	18,734	-
	\$ 1,012,250	\$ -	\$ 3,899,861	\$ -

La Société a commencé à enregistrer des coûts salariaux à compter de l'acquisition et s'attend à ce qu'ils deviennent des coûts réguliers. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 2018, la Société a versé des primes à ses administrateurs, dirigeants et consultants afin de les récompenser de leurs efforts pour réaliser l'acquisition et la transaction connexe. Les primes sont incluses dans les salaires, coûts salariaux et

consultants. Les communications avec les actionnaires englobent les coûts de la réglementation, ainsi que les programmes des relations avec les investisseurs mis en place par la Société à la suite de l'acquisition. Les frais généraux et administratifs comprennent également les frais relatifs aux concessions minières pour les terrains secondaires hérités de Pitchblack.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018, la Société a attribué 4 005 000 options sur actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Par conséquent, la société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions de 3 153 240 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018. Les crédits du quatrième trimestre de 2018 sont attribuables à un ajustement des évaluations.

La Société a perçu des produits d'intérêts de 64 163 \$ et de 145 647 \$ pendant le trimestre et l'exercice terminés le 31 juillet 2018, respectivement. La Société a investi sa trésorerie excédentaire dans un compte d'épargne très liquide à taux d'intérêt élevé, ce qui explique ces produits d'intérêts.

En raison de son financement par actions accréditives en juin 2018, la Société a comptabilisé un passif sur les actions accréditives dans l'état de la situation financière représentant la prime à l'émission des actions. À mesure que la Société engage des dépenses admissibles, elle les porte en diminution de ce passif; elle réduit le passif et comptabilise cette réduction à titre de recouvrement de la prime sur les actions accréditives à l'état du résultat net. Au 31 juillet 2018, le passif a été réduit de 799 683 \$.

Les coûts de transaction représentent la charge comptable enregistrée à la suite de l'acquisition inversée. Ils sont obtenus en déduisant de l'actif net acquis la valeur de la contrepartie versée. L'actif net acquis était de (545 488 \$), car Pitchblack présentait un passif de 1 795 815 \$. La contrepartie a été évaluée à la juste valeur des actions émises pour l'acquisition. Comme il s'est agi d'une acquisition inversée, on a considéré que la Société a émis 2 480 620 actions ordinaires, évaluées à 2 783 256 \$, ce qui était le nombre d'actions de Pitchblack en circulation au moment de l'acquisition – soit les actions que 250 aurait eu à émettre pour les actionnaires de Pitchblack.

RÉSULTATS ANNUELS

	Exercices terminés le 31 juillet		
	2018	2017	2016
Produits d'intérêts	\$ 145,647	\$ -	\$ -
Perte nette et perte globale	\$ (30,431,070)	\$ (630,696)	\$ (188,898)
Perte nette par action, de base et diluée	\$ (0.91)	\$ (0.04)	\$ (0.01)
Total de l'actif	\$ 27,698,332	\$ -	\$ -

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	31 juillet 2017 T4 2018	30 avril 2018 T3 2018	31 janvier 2018 T2 2018	31 octobre 2017 T1 2018
Produits d'intérêts	\$ 64,163	\$ 67,128	\$ 14,356	\$ -
Perte nette et perte globale	(1,545,474)	(7,536,469)	(21,238,837)	(110,290)
Perte nette par action, de base et diluée	(\$0.03)	(\$0.21)	(\$0.67)	(\$0.07)
Total de l'actif	27,698,332	16,752,393	18,226,982	-

	31 juillet 2017 T4 – 2017	30 avril 2017 T3 – 2017	31 janvier 2017 T2 – 2017	31 octobre 2016 T1 – 2017
Produits d'intérêts	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Perte nette et perte globale	(222,052)	(117,150)	(141,087)	(150,407)
Perte nette par action, de base et diluée	(\$0.01)	(\$0.01)	(\$0.01)	(\$0.01)
Total de l'actif	-	-	-	-

En raison de l'acquisition inversée, les chiffres de la période précédente sont ceux de 250 avant l'acquisition inversée. La Société a volontairement changé de méthode comptable en ce qui concerne ses terrains de prospection et ses dépenses de prospection reportées afin d'accroître la pertinence de ces coûts et de faciliter la comparaison avec des sociétés analogues. La nouvelle méthode a été adoptée à partir de l'acquisition inversée et a été appliquée rétrospectivement. Au cours des périodes antérieures, la méthode de la Société consistait à reporter les dépenses de prospection jusqu'à ce que le terrain entre en production commerciale, soit vendu ou soit déprécié. La Société a choisi de changer cette méthode pour passer en charges les dépenses de prospection à mesure qu'elles sont engagées sur une base rétrospective.

Avant l'acquisition inversée, 250 était une filiale de Sulliden. 250 n'avait pas de compte bancaire et Sulliden finançait ses dépenses liées au projet. La Société n'a donc pas comptabilisé d'actifs avant le deuxième trimestre de 2018, où elle a réalisé un placement privé et l'acquisition inversée. Au troisième trimestre de 2018, le total de l'actif a diminué en raison des décaissements pour ses terrains de prospection, décaissements qui sont passés en charges dans l'état du résultat net. Le total de l'actif a considérablement augmenté au quatrième trimestre de 2018 à la suite du financement par actions accréditives.

La perte enregistrée pendant le deuxième trimestre de 2018 inclut une charge au titre de l'acquisition de l'option liée à l'acquisition de 251 et des coûts de transaction liés à l'inscription à la cote, qui représente l'actif net acquis de Pitchblack, déduction faite de la contrepartie payée. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2018, la Société a émis des options sur actions, ce qui a généré une charge de rémunération à base d'actions hors trésorerie de 4 791 023 \$. La perte du troisième trimestre de 2018 comprend des charges de prospection, car la Société a commencé son programme de forage pendant cette période. En outre, la Société a comptabilisé une charge correspondant à l'estimation des coûts de remise en état de 3 536 448 \$ au troisième trimestre de 2018. Ce trimestre présente également des coûts organiques pour un trimestre entier. La perte nette du quatrième trimestre de 2018 inclut un recouvrement de la prime

sur les actions accréditatives de 799 682 \$, un ajustement à la charge de rémunération à base d'actions et une diminution de 1 044 979 \$ des charges de prospection et d'évaluation en raison de crédits d'impôt à recevoir enregistrés au cours du trimestre.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Étant donné la nature des activités de la Société, l'information financière la plus pertinente porte principalement sur la liquidité, la solvabilité et les dépenses prévues à court terme. Actuellement, la Société affiche des flux de trésorerie opérationnels négatifs, et finance sa prospection minière par du financement par capitaux propres. La réussite financière de la Société dépendra de la viabilité économique de sa prospection minière et de la mise en valeur de ses terrains, ainsi que de la mesure dans laquelle elle peut établir la présence de réserves minérales et mener ses activités.

Au 31 juillet 2018, la Société avait un fonds de roulement (voir Mesures non conformes aux IFRS) de 19 641 298 \$ (31 juillet 2017 : insuffisance du fonds de roulement de 819 593 \$), y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 20 236 630 \$ (31 juillet 2017 : néant).

En novembre 2017, la Société a réalisé un placement privé duquel elle a tiré 21 425 785 \$, déduction faite des coûts d'émission. En juin 2018, la Société a conclu un placement privé par voie de prise ferme d'actions accréditatives, pour un produit de 14 578 336 \$, déduction faite des coûts d'émission.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018, la Société a conclu un accord de financement pour faire l'acquisition d'équipement pour le camp. La Société est tenue d'effectuer des versements mensuels de 18 815 \$ sur une période de 24 mois et détient une option d'achat à l'expiration de l'accord. Au 31 juillet 2018, le total du passif s'élève à 383 006 \$, dont 211 431 \$ a été comptabilisé comme passif courant.

La Société a une obligation de remise en état et une obligation de traitement de l'eau au site Troilus qui découlent de l'activité minière historique. Au 31 juillet 2018, la Société a comptabilisé une obligation totale de 3 441 361 \$, dont 259 000 \$ a été enregistré comme passif courant. Cette estimation suppose que les activités minières ne reprendront jamais et, à mesure que la direction poursuit son programme de prospection et qu'elle travaille à un scénario d'exploitation future, la provision pour remise en état sera ajustée en conséquence.

FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont été de 11 253 814 \$, comparativement à néant pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 2018, la Société a engagé 9 876 326 \$ en charges de prospection et d'évaluation, coûts d'ingénierie et frais administratifs, comme il a été décrit précédemment dans le présent rapport (31 juillet 2017 : 630 696 \$). Les flux affectés aux éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont représenté 1 377 488 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018 (31 juillet 2017 : flux provenant des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 630 696 \$). La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comptabilisée dans le tableau des flux de trésorerie reflète les variations des actifs courants et des passifs courants qui se sont produites pendant la période.

L'augmentation d'un passif (ou la diminution d'un actif) constitue une source de fonds tandis que la diminution d'un passif (ou l'augmentation d'un actif) représente une utilisation des fonds.

Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 2018, les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés à 35 919 091 \$ (31 juillet 2017 : néant). En novembre 2018, la Société a réuni 23 009 200 \$ à l'issue de son placement privé par voie de prise ferme, pour lequel elle a payé 1 583 415 \$ en coûts d'émission, ce qui comprend les commissions de courtage. En juin 2018, la Société a également obtenu 15 757 216 \$ à l'issue d'un financement par actions accréditives par voie de prise ferme, pour lequel elle a payé 1 178 880 \$ en coûts d'émission, ce qui comprend les commissions de courtage. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018, la Société a versé 85 030 \$ en paiements de loyers pour l'équipement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 4 428 647 \$ (31 juillet 2017 : néant). La Société a reçu 138 308 \$ en trésorerie, un montant acquis de l'ancien Pitchblack. La Société a payé 593 979 \$ en dépenses liées aux immobilisations corporelles, car elle a installé son camp et d'autres infrastructures sur le site. Après avoir exercé l'option d'acquisition auprès de First Quantum, la Société a été tenue d'enregistrer un dépôt pour remise en état de 3 972 976 \$ auprès du gouvernement du Québec. Ce dépôt sert de garantie pour les futures obligations estimées de remise en état.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La Société mentionne le fonds de roulement dans le présent document. Le fonds de roulement est une mesure de la performance non définie par les IFRS. Dans l'industrie minière aurifère, cette mesure de la performance est courante, mais n'a aucune signification normalisée. La Société est d'avis qu'en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, la Société et certains investisseurs peuvent utiliser cette information pour évaluer la performance de la Société, ainsi que sa capacité à générer de la trésorerie et des profits et à respecter ses engagements financiers. Cette mesure non définie par les IFRS vise à fournir des renseignements supplémentaires et ne doit pas être considérée de façon isolée ou en remplacement des mesures de performance préparées conformément aux IFRS. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du fonds de roulement des états financiers aux 31 juillet 2018 et 2017.

	31 juillet 2018	31 juillet 2017
Actifs courants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 20,236,630	\$ -
Crédits d'impôt à recevoir	1,044,979	-
Montants à recevoir	951,203	-
Charges payées d'avance	464,219	-
	<hr/>	<hr/>
	\$ 22,697,031	\$ -
Passifs courants :		
Fournisseurs et charges à payer	2,585,302	819,593
Partie courante de la provision pour remise en état	259,000	-
Partie courante de l'accord de financement d'équipement	211,431	-
	<hr/>	<hr/>
	\$ 3,055,733	819,593
Fonds de roulement/(insuffisance), actifs courants moins passifs courants	\$ 19,641,298	\$ (819,593)

GESTION DU RISQUE LIÉ AU CAPITAL

La Société gère et ajuste sa structure de capital en fonction des fonds disponibles afin de soutenir la prospection et la mise en valeur de ses terrains miniers. Le capital de la Société est composé du capital-actions, des bons de souscription d'actions et des options sur actions. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs de rendement du capital pour la direction, mais s'appuie plutôt sur l'expertise de la direction de la Société pour soutenir l'évolution future de l'entreprise.

Les terrains de la Société en sont à la phase de prospection et, par conséquent, la Société dépend de financements externes pour ses activités. Afin d'effectuer les travaux de forage et d'ingénierie prévus et de payer les frais d'administration, la Société utilisera son fonds de roulement et s'attend à mobiliser des fonds supplémentaires de temps à autre, au besoin.

La direction revoit continuellement son approche de gestion du capital et croit que cette approche, compte tenu de la taille relative de la Société, est raisonnable. Les objectifs, politiques et processus de

gestion du capital de la Société sont demeurés inchangés au cours des exercices terminés les 31 juillet 2018 et 2017.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée par un établissement de crédit ou un organisme de réglementation, autre que celles formulées par la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») qui exige un fonds de roulement ou des ressources financières adéquats, correspondant au plus élevé des montants suivants : i) 50 000 \$ ou ii) le montant requis afin de maintenir ses activités et de couvrir ses frais généraux et administratifs pendant une période de six mois. Au 31 juillet 2018, la Société est d'avis qu'elle se conforme aux politiques de la TSXV.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société est partie à certains contrats de gestion. Ces contrats comportent des engagements minimums d'environ 1 500 000 \$ et des paiements éventuels supplémentaires d'environ 5 800 000 \$ en cas de changement de contrôle. Comme il n'y a pas eu d'effet déclencheur découlant d'un changement de contrôle, les paiements éventuels n'ont pas été pris en compte dans les présents états financiers annuels.

En avril 2018, la Société a conclu un contrat de location-financement pour acquérir de l'équipement pour le camp. La durée du contrat est de 24 mois, moyennant des versements mensuels de 18 815 \$, et la Société détient l'option d'acheter l'équipement pour le camp à l'expiration de l'accord.

Le projet Troilus doit verser une redevance variable calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % ou de 2,5 %, selon que le cours de l'or est supérieur ou inférieur à 1 250 \$ US/ononce, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 1 %.

À la suite des financements accréditifs de la Société en juin 2018, la Société s'est engagée à consacrer un montant de 15 757 216 \$ à des dépenses admissibles relatives aux ressources. La Société déposera ses formulaires de renonciation après le 31 décembre 2018. Au 31 juillet 2018, la Société a engagé des dépenses admissibles relatives aux ressources de 2 562 531 \$ et s'est engagée à engager le solde de 13 194 685 \$ avant le 31 décembre 2019.

Les activités de prospection et d'exploitation minières de la Société sont assujetties à divers lois et règlements régissant la protection de l'environnement. Ces lois et règlements sont en constante évolution et deviennent généralement plus restrictifs. La Société croit que ses activités sont largement conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables. La Société a engagé des dépenses, et prévoit engager d'autres dépenses à l'avenir, pour se conformer à ces lois et règlements.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées qui ne sont pas des filiales de la Société.

Soldes des parties liées

La Société partage des espaces de bureaux, des ressources et certains services avec d'autres sociétés avec lesquelles elle peut avoir des administrateurs et(ou) des dirigeants en commun. Les coûts associés à ces services, y compris l'approvisionnement en matériel et en fournitures de bureau, et à certains autres services sont administrés par 2227929 Ontario Inc. à qui la Société verse un montant mensuel fixe de

20 000 \$ depuis le 1^{er} janvier 2018. 2227929 Ontario Inc. n'a aucun dirigeant ni administrateur en commun avec la Société; toutefois, 2227929 Ontario Inc. détient 11 % des actions émises et en circulation de la Société.

Sulliden Mining Capital Inc. (« Sulliden ») est l'ancien actionnaire de 250 et a financé les activités de 250 avant la clôture de la transaction. Le chef de la direction de la Société, M. Justin Reid, le président de la Société, M. Paul Pint, et le directeur exécutif de la Société, M. Peter Tagliamonte, sont d'anciens dirigeants de Sulliden qui ont démissionné après la clôture de la transaction. M. Pierre Pettigrew, l'un des administrateurs de la Société, est également l'un des administrateurs de Sulliden. M. Bruce Humphrey, nommé administrateur de la Société après la fin de l'exercice, était également membre du conseil d'administration de Sulliden. Il a démissionné de ce conseil avant d'être nommé à celui de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018, un montant de 55 521 \$ a été facturé à la Société pour des frais payés par Sulliden, au nom de la Société, après la clôture de la transaction.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants a été la suivante :

	Trimestres terminés le		Exercices terminés le	
	31 juillet		31 juillet	
	2018	2017	2018	2017
Salaires et traitements de la direction	\$ 461,300	\$ -	\$ 1,387,690	\$ -
Jetons de présence	18,750	-	118,750	-
Paiements fondés sur des actions	(965,802)	-	2,131,783	-
	\$ (485,752)	\$ -	\$ 3,638,223	\$ -

Les administrateurs et les dirigeants en fonction au moment du financement de novembre 2017 ont souscrit 45 732 reçus de souscription. Ils ont également souscrit 134 000 actions dans le cadre du financement de juin 2018.

Selon IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société. La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants est déterminée par le conseil d'administration de la Société en fonction des performances individuelles et des tendances du marché.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir, du dépôt pour remise en état et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur, car ces instruments ont des échéances courtes. La valeur comptable de l'accord de financement d'équipement se rapproche de sa juste valeur en raison de la courte période qui s'est écoulée depuis sa conclusion.

Un résumé des risques auxquels est exposée la Société et de leur incidence sur les instruments financiers de la Société est présenté ci-dessous. Il n'y a pas eu de changement important aux risques, aux objectifs,

aux politiques et aux procédures relatifs à la gestion des risques pendant les exercices terminés le 31 juillet 2018 et 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable aux équivalents de trésorerie. La Société n'a aucune concentration importante du risque de crédit découlant de ses activités. Les équivalents de trésorerie se composent de certificats de placement garanti détenus auprès d'institutions financières réputées, pour lesquels la direction est d'avis que le risque de perte est faible. Les montants à recevoir représentent des remboursements de crédit de taxe sur les intrants dus par des organismes gouvernementaux. La direction est d'avis que la concentration du risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers est faible.

Risque de liquidité

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des soldes adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La Société surveille et passe en revue continuellement les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie prévisionnels, et assure la symétrie des échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 juillet 2018, la Société avait des actifs courants de 21 652 052 \$ pour régler des passifs courants de 3 055 733 \$. Au 31 juillet 2018, environ 2 170 000 \$ des passifs financiers de la Société ont des échéances contractuelles de moins de 30 jours et sont assujettis à des conditions normales de crédit.

Passif	Total	Paiements exigibles par période			
		< 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et charges à payer	\$ 2,585,302	\$ 2,585,302	\$ -	\$ -	\$ -
Accords de financement d'équipement	383,006	211,431	171,575	-	-
Provision pour remise en état	3,441,361	259,000	432,959	389,066	2,360,337

Risque de marché – Risque de taux d'intérêt

Les équivalents de trésorerie de la Société sont exposés au risque de taux d'intérêt, car ils portent intérêt à des taux variables. La politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société consiste à acheter des investissements très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est d'une année ou moins au moment de l'achat. Selon les soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 juillet 2018, une variation de 0,1 % des taux d'intérêt pourrait se traduire par une variation correspondante de la perte nette d'environ 20 000 \$.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En septembre 2018, la Société a nommé M. Bruce Humphrey au conseil d'administration. Il possède plus de 45 ans d'expérience en tant qu'ingénieur minier. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et siège au conseil de plusieurs sociétés ouvertes dans le secteur des ressources.

Toujours en septembre 2018, la Société a accordé 660 000 options sur actions à ses dirigeants, administrateurs, employés et consultants dans le cadre de son régime d'options sur actions. Les options sont acquises immédiatement et sont exerçables au prix d'exercice de 1,20 \$ l'action ordinaire pour une période de cinq ans suivant la date d'attribution.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Nombre de :	Au 10 octobre	
	Au 31 juillet 2018	2018
Actions ordinaires	48,737,222	48,737,222
Options	4,211,250	4,871,250
Bons de souscription	14,030,000	14,030,000

RISQUES ET INCERTITUDES

Nature des activités de prospection et d'exploitation minière et projets de mise en valeur

Les activités de prospection minière sont de nature hautement spéculative. Rien ne garantit que les efforts de prospection porteront fruit. Même lorsqu'une minéralisation est découverte, il peut s'écouler plusieurs années avant le début de la production, période au cours de laquelle la faisabilité économique de la production peut varier. L'établissement de réserves minérales prouvées et probables par le forage nécessite des dépenses considérables. Compte tenu de ces incertitudes, aucune garantie ne peut être donnée que les programmes de prospection déboucheront sur l'établissement ou l'expansion de ressources ou de réserves minérales. Rien ne garantit que les dépenses engagées par la Société pour la recherche et l'évaluation de gisements minéralisés déboucheront sur la découverte ou la mise en valeur de quantités commerciales de minerai.

Les activités d'exploitation minière impliquent généralement un degré de risque élevé. Les activités de la Société sont assujetties aux dangers et aux risques normalement associés à la prospection et à la mise en valeur minières, y compris les risques environnementaux, les explosions et les formations ou les pressions géologiques inusitées ou imprévues. Ces risques pourraient causer l'endommagement ou la destruction des terrains miniers, des lésions corporelles, des dommages environnementaux, des retards dans les activités minières et des pertes financières, ou entraîner une éventuelle responsabilité légale.

Problèmes de liquidité et financements futurs

La Société devra engager des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation pour la prospection et la mise en valeur de ses terrains, ainsi que pour le fonds de roulement. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir le financement nécessaire en cas de besoin. Les seules sources de financement futur qui s'offrent actuellement à Troilus sont la vente de capitaux propres, la vente d'investissements existants (qui peuvent être illiquides) ou l'offre d'une participation dans ses terrains. Aucune garantie ne peut être donnée que des fonds seront disponibles pour l'exploitation. Si la Société ne réussit pas à obtenir du financement supplémentaire en temps opportun, elle pourrait être obligée de réduire ou de retarder son projet d'exploitation, ou d'y mettre fin, et pourrait perdre les actifs et les activités d'exploitation.

En raison de la volatilité des marchés, il pourrait être difficile, voire impossible, pour la Société d'obtenir du financement par emprunts ou par capitaux propres à des conditions acceptables. Si la Société ne réussit pas à obtenir du financement supplémentaire en temps opportun, elle pourrait être obligée de reporter ou de ralentir ses projets de mise en valeur, de renoncer à ses droits sur une partie ou l'ensemble de ses terrains, ou de réduire certaines de ses activités ou d'y mettre fin.

Calcul des ressources minérales

Un degré d'incertitude est associé au calcul et à l'estimation des ressources minérales et des teneurs en métaux correspondantes qui seront extraites et récupérées. Jusqu'à ce que les ressources soient effectivement extraites et traitées, les quantités de minéralisation et les teneurs en métaux doivent uniquement être considérées comme des estimations. Tout changement significatif à la quantité des ressources minérales, aux teneurs en métaux et aux taux de récupération de ces métaux peut avoir une incidence sur la viabilité économique des activités de la Société.

Aucune réserve minérale estimée pour le projet Troilus

Le projet Troilus en est à la phase de la prospection, et les travaux effectués ne sont pas suffisants pour définir une réserve minérale. La Société ne garantit pas que la poursuite des travaux sur le terrain permettra de définir la minéralisation avec suffisamment de certitude ni de déterminer que les quantités sont suffisantes pour conclure qu'il s'agit d'une réserve minérale.

Risques environnementaux et liés à la santé et à la sécurité

Les activités de la Société sont assujetties à un large éventail de lois et règlements régissant la protection de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des employés. Les lois environnementales évoluent vers des normes et des mesures d'application plus strictes et des amendes et des pénalités plus sévères en cas d'infraction. Le coût de la conformité aux changements apportés à la réglementation gouvernementale risque d'entraîner une diminution de la rentabilité des activités. Par ailleurs, toute non-conformité aux lois et aux règlements applicables pourrait avoir des conséquences néfastes importantes pour la Société, y compris la suspension ou la cessation de ses activités.

La prospection et les activités minières comportent des risques de rejets dans les sols, les eaux de surface et les eaux souterraines, de métaux, de produits chimiques, de carburants, de liquides ayant des propriétés acides et d'autres contaminants. Les sociétés minières sont toujours exposées à un risque important de contamination de l'environnement découlant de leurs activités de prospection et d'exploitation passées et présentes. Le projet Troilus est une ancienne mine assujettie à d'importantes responsabilités et obligations de remise en état du site. Troilus peut être tenue responsable de toute contamination de l'environnement et de tout dommage causé aux ressources naturelles pouvant survenir sur les terrains qu'elle détient ou exploite actuellement ou qui se sont produits avant ou pendant l'acquisition et l'exploitation de ces terrains. Rien ne garantit qu'il n'existe aucune obligation potentielle de réparer liée à une contamination ou à un dommage causé par les activités passées sur le site du projet Troilus, ni qu'il ne sera pas allégué que la Société est responsable d'obligations antérieures liées au projet Troilus.

Mise hors service et remise en état

Les organismes de réglementation environnementale exigent de plus en plus des assurances financières afin que les coûts de mise hors service et de remise en état soient effectivement assumés par les parties concernées, et non par le gouvernement. Il est impossible de prévoir le niveau de mise hors service et de remise en état (et donc les assurances financières connexes) que les organismes de réglementation demanderont à l'avenir.

Assurance

Les activités de la Société sont hautement capitalistiques et sont exposées à des risques et à des dangers, y compris la pollution de l'environnement, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements à la réglementation, les phénomènes naturels (comme les intempéries, les tremblements de terre, les ruptures de parois et les effondrements), ainsi que les formations géologiques inusitées ou imprévues. La plupart de ces risques et dangers sont susceptibles de causer l'endommagement ou la destruction des terrains miniers ou des futures installations de traitement de la Société, des blessures ou des décès, des dommages environnementaux, des retards, des interruptions ou un arrêt des activités de prospection ou de mise en valeur de la Société, un retard dans l'obtention des approbations réglementaires pour le transport de ses produits ou l'impossibilité de les obtenir, ou des coûts, des pertes financières et une responsabilité légale potentielle et des mesures gouvernementales défavorables. Troilus pourrait faire l'objet de réclamations ou subir une perte en raison de risques ou de dangers contre lesquels elle n'est pas assurée ou ne peut pas s'assurer, ou a choisi raisonnablement de ne pas le faire. Cette absence d'assurance pourrait causer un préjudice financier important à Troilus.

Cours des métaux

Les cours des métaux précieux fluctuent grandement et subissent les effets de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les taux d'intérêt, le taux d'inflation, l'offre mondiale de produits minéraux et la stabilité des taux de change sont tous des facteurs qui peuvent provoquer d'importantes fluctuations des cours. Ces facteurs économiques externes sont eux influencés par les tendances mondiales dans les investissements, les politiques budgétaires nationales, les systèmes monétaires et les événements politiques. Le cours de l'or et de l'argent a beaucoup fluctué au cours des dernières années. Une baisse future des cours pourrait rendre la production commerciale impraticable et ainsi avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. En outre, la capacité de la Société à financer ses activités et l'évaluation des sociétés investisseuses dépendront largement du cours des métaux précieux.

Concurrence

La Société est en concurrence avec un grand nombre d'autres sociétés minières qui possèdent beaucoup plus de ressources qu'elle. Une telle concurrence pourrait faire en sorte que la Société ne soit pas en mesure d'acquérir les terrains souhaités, de recruter et fidéliser des employés qualifiés ou d'obtenir les fonds nécessaires pour financer ses activités ou assurer la mise en valeur de ses terrains. L'incapacité de la Société à faire concurrence à d'autres sociétés minières pour ces ressources pourrait avoir un effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation et ses activités.

Risque lié à un vice de titre

La Société a fait enquête sur ses droits d'exploitation du projet Troilus et, à sa connaissance, ses droits sont en règle. Toutefois, rien ne garantit que ces droits ne seront pas révoqués, ni modifiés considérablement, à son détriment. Rien ne garantit non plus que les droits de la Société ne seront pas remis en question ou contestés par des tiers, y compris les communautés autochtones.

Certaines des concessions minières de la Société et celles détenues par des tiers pourraient se chevaucher, et le titre de ces dernières pourrait être considéré comme plus ancien. La concession plus récente est seulement invalide dans les zones où elle chevauche une concession plus ancienne. La Société n'a pas

identifié lesquelles de ses concessions minières, le cas échéant, chevauchent une concession plus ancienne détenue par un tiers.

Bien que la Société n'ait pas connaissance d'incertitudes liées à des titres du projet Troilus, rien ne garantit que de telles incertitudes n'entraîneront pas de futures pertes ni de dépenses supplémentaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les flux de trésorerie, les revenus, les résultats d'exploitation et la situation financière futurs de la Société.

Portefeuille de terrains limité

À l'heure actuelle, la Société possède une participation dans le terrain Troilus. Par conséquent, à moins que la Société acquière des participations dans d'autres terrains, tout fait nouveau négatif touchant ce terrain pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société et une incidence négative considérable sur la production minière, la rentabilité, la performance financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Engagements liés aux terrains

Les terrains miniers de la Société pourraient être assujettis à divers paiements fonciers, redevances ou engagements de travail. Si la Société ne s'acquitte pas de ses obligations de paiements ou ne respecte pas ses engagements en vertu de ces ententes, elle pourrait perdre sa participation dans le terrain.

Licences et permis, lois et règlements

Les activités de prospection et de mise en valeur de la Société (et celles des entités dépendantes) nécessitent des permis et des autorisations d'organismes gouvernementaux, et sont assujetties à un vaste éventail de lois et de règlements fédéraux, provinciaux et locaux qui régissent la prospection, la mise en valeur, la production, le transport, les exportations, l'impôt, les normes du travail, la santé au travail, la sécurité dans les mines et d'autres questions. Ces lois et règlements peuvent être modifiés et devenir plus stricts, ce qui peut rendre la mise en conformité plus longue et plus coûteuse. De plus, la Société pourrait être tenue d'indemniser les personnes qui subissent des pertes ou des dommages causés par ses activités. La Société devra obtenir des licences et permis supplémentaires de divers organismes gouvernementaux pour poursuivre ses activités de prospection et de mise en valeur. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir et de conserver l'ensemble des licences, permis et autorisations requis pour la prospection et la mise en valeur de ses terrains (ni que ses entités dépendantes y parviendront).

Relations avec les communautés et permis d'exploitation

Les relations de la Société avec les communautés locales et les Premières nations de la région sont essentielles à la future réussite de ses activités existantes, ainsi qu'à la mise en valeur et à l'exploitation potentielles de son projet Troilus. L'incapacité de la Société à conserver de bonnes relations avec les communautés locales et les Premières nations pourrait susciter une opposition et causer des difficultés pour la Société. De plus, le public se préoccupe de plus en plus des effets perçus des activités minières sur l'environnement et sur les collectivités touchées par ces activités. Des ONG et des groupes de la société civile, dont certains s'opposent à la mise en valeur des ressources, font souvent entendre leur objection au secteur minier et à ses pratiques, notamment l'utilisation de substances dangereuses et la manipulation, le transport et le stockage de déchets comme les déchets dangereux. La mauvaise presse générée par ces ONG, ces groupes de la société civile ou d'autres personnes à l'égard de l'industrie

extractive en général ou des activités de la Société en particulier pourrait influencer négativement sur elle et sa réputation. Une atteinte à la réputation pourrait miner la confiance des investisseurs, multiplier les obstacles quant à l'établissement et au maintien de relations avec les communautés et compromettre la capacité globale de la Société à faire progresser ses projets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Membres clés du personnel

Les cadres dirigeants de la Société jouent un rôle clé dans sa réussite, tout comme le recrutement d'employés qualifiés pour accompagner la croissance de la Société. Le nombre de personnes qui se spécialisent dans l'acquisition, la prospection et la mise en valeur de terrains miniers est limité, et la concurrence pour les embaucher est féroce, particulièrement au Québec. À mesure que ses activités croissent, la Société aura besoin de plus de membres du personnel clés en finance, en administration et réglementation, ainsi que de travailleurs miniers et de personnel d'exploitation. Si la Société ne parvient pas à attirer et à former du personnel compétent, l'efficacité de ses activités pourrait être touchée, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses flux de trésorerie, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa situation financière futurs.

Dépendance par rapport à des tiers

La Société s'est fiée à des consultants, des géologues, des ingénieurs et d'autres personnes, et entend continuer à s'appuyer sur leur expertise en prospection et mise en valeur. Des dépenses importantes sont nécessaires pour construire des mines, établir la présence de ressources et de réserves minérales grâce à des forages, mener des études sur les impacts culturels et environnementaux, concevoir des processus métallurgiques pour extraire le métal du minerai et, dans le cas de nouveaux terrains, mettre sur pied les infrastructures de prospection et l'usine. Si les tiers ne font pas leur travail adéquatement ou en temps opportun, ou s'ils font preuve de négligence, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Fluctuations du cours de l'action

Les cours des titres de nombreuses sociétés, particulièrement les petites sociétés minières, peuvent subir d'importantes fluctuations qui ne sont pas nécessairement liées à la performance opérationnelle, à la valeur sous-jacente des actifs ou aux perspectives d'avenir de ces sociétés. Rien ne garantit que le cours de l'action de la Société ne fluctuera pas.

Actionnaire important

À la suite de la transaction, Sulliden détient un pourcentage important des actions ordinaires de la Société et sera en mesure d'exercer une influence notable sur ses affaires. À la date du présent rapport, Sulliden détient environ 33,9 % des actions ordinaires. Sulliden peut donc influencer sur les questions exigeant l'approbation des actionnaires, ou en avoir le contrôle, notamment l'élection des administrateurs et l'approbation des fusions, acquisitions, changements de contrôle et autres opérations exceptionnelles. Les intérêts de Sulliden pourraient également différer de ceux des autres actionnaires, et Sulliden pourrait, avec son vote, prendre des positions qui s'opposent aux intérêts des autres actionnaires. Cette concentration de l'actionnariat pourrait retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions ordinaires dans le cadre d'une vente de la Société et, ultimement, avoir une incidence sur le cours des actions ordinaires.

Conflits d'intérêts

Il se peut que les administrateurs et les dirigeants de la Société soient ou deviennent administrateurs ou dirigeants d'autres sociétés déclarantes ou aient des participations importantes dans d'autres sociétés de ressources minérales. Dans la mesure où il est possible que ces autres sociétés participent à des entreprises auxquelles la Société peut participer, il se peut que les administrateurs et dirigeants de la Société aient un conflit d'intérêts dans la négociation et la conclusion de modalités concernant l'ampleur de cette participation. La Société, ses administrateurs et ses dirigeants s'efforceront de diminuer la possibilité de ces conflits. Si un tel conflit d'intérêts survient à une réunion des administrateurs de la Société, l'administrateur visé par un tel conflit doit s'abstenir de voter pour ou contre l'approbation de cette participation ou de ces modalités. Dans les cas appropriés, la Société établira un comité spécial d'administrateurs indépendants pour examiner une situation de conflit d'intérêts potentiel pour un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants. Pour décider si la Société participera ou non à un programme particulier et fera l'acquisition d'une participation à ce titre, les administrateurs tiendront principalement compte des avantages potentiels pour la Société, du degré de risque auquel la Société pourrait être exposée et de sa situation financière à ce moment. À part ceux indiqués ci-dessus, la Société n'a pas d'autres procédures ou mécanismes en place pour gérer les conflits d'intérêts.

Conjoncture financière mondiale

À l'avenir, la Société devra mobiliser des fonds supplémentaires pour la mise en valeur de ses projets et de ses autres activités en émettant des titres de capitaux propres ou des titres d'emprunt supplémentaires. À l'heure actuelle, la conjoncture financière et économique mondiale est de plus en plus marquée par l'incertitude. Les incertitudes économiques ont un effet négatif sur l'accès au financement et pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir du financement par capitaux propres ou par emprunt et, le cas échéant, sur les modalités exigées. Si ces niveaux élevés de volatilité et de perturbations des marchés continuent, il se peut que la Société ne puisse pas obtenir le financement par emprunt ou par capitaux propres approprié. Si plus de capital est obtenu grâce à l'émission de nouvelles actions, les actionnaires pourraient subir les effets d'une dilution. Des emprunts futurs de la part de la Société ou de ses filiales pourraient augmenter le degré de risque financier et de risque de taux d'intérêt courus par la Société, car elle devra assumer le service de ses dettes.

Aucun produit

Au moment du présent rapport, la Société n'a pas comptabilisé de produits tirés de ses activités. Elle n'a pas non plus amorcé la production sur ses terrains. Rien ne garantit que la Société détiendra toujours des ressources en capital suffisantes pour poursuivre son exploitation, ni qu'elle n'enregistrera pas de pertes importantes bientôt, ni qu'elle sera rentable à l'avenir. Les charges et les dépenses d'investissement de la Société augmenteront à mesure que la prospection et la mise en valeur potentielle de ses terrains progresseront et nécessiteront des consultants, du personnel et des équipements supplémentaires. La Société s'attend à continuer à subir des pertes jusqu'à ce qu'elle démarre sa production commerciale et génère des produits suffisants pour financer ses activités en cours. La mise en valeur des terrains de la Société continuera de demander la mobilisation importante de ressources. Rien ne garantit que la Société pourra poursuivre son exploitation, générer des produits, ni atteindre le seuil de rentabilité.

Obligations à titre de société ouverte et autres obligations réglementaires

La Société est assujettie à des règlements en constante évolution en matière de gouvernance d'entreprise et de communication de l'information. Ces obligations ont accru les coûts de conformité et le risque de non-conformité de la Société, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le cours de son action.

La Société est assujettie à des règlements changeants qui sont pris par des organismes gouvernementaux et autoréglementés, y compris les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les bourses de valeurs et l'International Accounting Standards Board. Ces règlements évoluent, et leur envergure et complexité continuent d'augmenter, ce qui crée de nombreuses nouvelles exigences. Par exemple, le 1^{er} juin 2015, la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* est entrée en vigueur. En vertu de cette loi, les sociétés minières doivent rendre publics les paiements qu'elles font à tous les paliers de gouvernement, au pays et à l'étranger. Les efforts déployés par la Société pour se conformer au fardeau réglementaire de plus en plus important pourraient faire augmenter les frais généraux et administratifs. Le temps et l'attention de la direction pourraient aussi être consacrés à des activités de conformité plutôt qu'à des activités générant des produits.

Gestion de la croissance

La Société pourrait être exposée à des risques liés à la croissance, comme des contraintes de capacité et des pressions sur ses systèmes et contrôles internes. Pour pouvoir gérer sa croissance efficacement, la Société devra continuer de mettre en place et d'améliorer ses systèmes opérationnels et financiers, et d'agrandir, de former et de gérer son bassin d'employés. L'incapacité de la Société à bien gérer cette croissance pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives d'avenir.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables de la Société sont présentées dans la note 3 de ses états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018.

Changement de méthode comptable – Dépenses de prospection et d'évaluation

Afin d'accroître la pertinence des informations présentées pour les besoins des utilisateurs en matière de prise de décision et de faciliter la comparaison avec des sociétés analogues, la Société a volontairement changé de méthode comptable en ce qui concerne ses terrains de prospection et ses dépenses de prospection reportées, conformément aux directives énoncées dans IFRS 6, *Prospection et évaluation de ressources minérales*, et IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. La nouvelle méthode comptable a été adoptée lors de l'acquisition de 250 et a été appliquée rétrospectivement. Au cours des périodes antérieures, la méthode de la Société consistait à reporter les dépenses de prospection jusqu'à ce que le terrain entre en production commerciale, soit vendu ou soit déprécié. La Société a choisi de changer cette méthode comptable pour passer en charges les dépenses de prospection à mesure qu'elles sont engagées, à compter de la date de l'acquisition inversée, sur une base rétrospective.

Méthodes comptables nouvelles et futures

L'IASB ou l'IFRIC ont publié certaines positions officielles qui sont obligatoires pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017. Bon nombre d'entre elles ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante sur la Société et ont été exclues.

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* (« IAS 7 ») a été modifiée en janvier 2016 afin de préciser que des informations doivent être fournies pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence importante.

IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 ») a été modifiée par l'IASB en juin 2016 afin de clarifier la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie qui comprennent une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net ainsi que la comptabilisation des modifications de transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui étaient réglées en trésorerie et qui sont maintenant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant permise. La Société ne prévoit pas d'incidence importante sur ses états financiers due à l'adoption de cette norme.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée par l'IASB en novembre 2009, avec des ajouts en octobre 2010 et en mai 2013, et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en remplacement des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche exposée dans IFRS 9 se fonde sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers sont reprises sans changement par IFRS 9, à l'exception du fait qu'une entité qui choisit d'évaluer un passif financier à la juste valeur doit comptabiliser la partie de toute variation de sa juste valeur due à des variations du risque de crédit de l'entité dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode de dépréciation unique, remplaçant les nombreuses méthodes de dépréciation d'IAS 39. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La Société ne prévoit pas d'incidence importante sur ses états financiers due à l'adoption de cette norme.

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 ») remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »). Le nouveau modèle exige la comptabilisation de la quasi-totalité des contrats de location à l'état de la situation financière du preneur à titre d'obligations locatives reflétant les paiements de loyers futurs et d'actifs au titre du droit d'utilisation, à l'exception de certains contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. En outre, les paiements de loyers doivent être présentés dans le tableau des flux de trésorerie, dans les activités d'exploitation en ce qui se rapporte aux intérêts et dans les activités de financement en ce qui se rapporte au principal. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise si la norme

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, est aussi appliquée. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société conformément aux IFRS exige que la direction pose des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir relativement aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la valeur comptable des actifs, sur les décisions de capitaliser ou de passer en charges les coûts de prospection et de mise en valeur, ainsi que sur l'estimation des coûts des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation et des coûts de remise en état. Parmi les autres estimations importantes faites par la Société, mentionnons les facteurs qui influent sur l'évaluation de la rémunération à base d'actions et celle des comptes d'impôt sur le résultat. La Société revoit régulièrement ses estimations et hypothèses, mais les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et ces différences pourraient être significatives.

10 octobre 2018